

	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBÉRATIONS - COMMUNE DE ROQUETTES - Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret	Acte rendu exécutoire de plein droit <input checked="" type="checkbox"/> Affichage <input checked="" type="checkbox"/> Notification				
Séance du 23 septembre 2021 ... Acte n° 2021-6-1	Le 23 septembre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Roquettes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CAPDECOMME Michel					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;">Date de convocation : 16/09/21</td> <td style="width: 50%; padding: 5px;">Conseillers en exercice : 27</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Date affichage : 16/09/21</td> <td style="padding: 5px;">Présents : 19 Votants : 27 Absents : 8 excusés : 0</td> </tr> </table>	Date de convocation : 16/09/21	Conseillers en exercice : 27	Date affichage : 16/09/21	Présents : 19 Votants : 27 Absents : 8 excusés : 0	<u>Présents</u> <u>Procuration(s)</u> <u>Absent(s)</u> <u>Secrétaire</u>	<i>Michel CAPDECOMME, Liliane GALY, Gilles VACHER, , Pierre SEROUGNE, Danièle AKNIN, Marie-Gisèle MASCLÉ, Philippe DIAS, Marc FAURÉ, Karin CHALUT, Matthieu SEVESTRE, Sylvie MOREAU, Cyril DOS SANTOS, Marie-Rose CIAVALDINI, , Nathalie MORENO, Emmanuel ROSTIROLLA, Magali VERHAEGHE, Thierry PARIS, Laurence MEYNIER, Stéphanie LANG-LALANNE, Morad MAACHOU</i> <i>BOUCARD Nathalie à Liliane GALY, FAURÉ Marc à Emmanuel ROSTIROLLA, VERHAEGHE Magali à Marie-Gisèle MASCLÉ, LOPEZ Xavier à Nathalie MORENO, MASCLÉ Michel à Matthieu SEVESTRE, ESTRISPEAU Olivier à Stéphanie LANG-LALANNE, GOMBAUD Thierry à Morad MAACHOU, RIUS Elia à Morad MAACHOU</i> <i>BOUCARD Nathalie, FAURÉ Marc, VERHAEGHE Magali, LOPEZ Xavier, MASCLÉ Michel, ESTRISPEAU Olivier, GOMBAUD Thierry, RIUS Elia</i> <i>Mme Liliane GALY</i>
Date de convocation : 16/09/21	Conseillers en exercice : 27					
Date affichage : 16/09/21	Présents : 19 Votants : 27 Absents : 8 excusés : 0					
Objet	Urbanisme – Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de la 2ème révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Roquettes					

Rapporteur : M. le Maire

Vu la délibération n°2021-1-11 du 18 mars 2021 prescrivant la 2ème révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), et définissant les objectifs et les modalités de concertation.

Vu la délibération n° 2021-2-1 du 1^{er} avril 2021 prenant acte du débat initial relatif à la tenue du débat du PADD dans le cadre de la révision en cours ;

Vu l'article L153-12 du code de l'urbanisme qui prévoit que les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Considérant la place centrale du PADD au sein du PLU, qui déclinera la politique de développement et d'aménagement, et qui définira les règles d'occupation du sol, au travers de son règlement, de ses documents graphiques, et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Ce PADD repose sur un diagnostic revisité au regard des nouvelles réglementations en vigueur (Grenelle de l'Environnement, Loi ALUR, etc.).

Considérant que la prochaine étape de la révision du PLU consistera en la traduction de ce PADD dans le règlement écrit et graphique et les OAP.

Le Maire fait ensuite lecture du document du PADD annexé à la présente, et détaille les choix et orientations générales retenus, organisés selon deux grands axes, chacun décliné en six objectifs :

AXE 1 : MAINTENIR LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

- A. *Préserver les espaces naturels caractéristiques de la commune*
- B. *Garantir le maintien voire le développement des espaces récréatifs*
- C. *Préserver la structure du village ancien et les éléments bâtis remarquables*
- D. *Améliorer le fonctionnement urbain en matière de mobilités*
- E. *Intégrer la thématique climat-énergie dans les réflexions d'aménagement*
- F. *Prendre en compte les risques dans les choix de développement*

COMMUNE DE ROQUETTES	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 septembre 2021	Acte n° 2021-6-1 Page 2/2
Objet	Urbanisme – Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de la 2ème révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Roquettes	

AXE 2 : PROPOSER UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ

- A. *Maitriser la croissance démographique et proposer des formes urbaines plus adaptées*
- B. *Poursuivre la diversification de l'offre de logements*
- C. *Équilibrer le développement en cohérence avec la taille de la commune et son niveau d'équipements*
- D. *Redynamiser l'offre commerciale de proximité*
- E. *Assurer la pérennité des activités existantes*
- F. *Affirmer la vocation agricole des secteurs à enjeux.*

Une discussion s'engage entre les élus, au cours de laquelle Madame Aude Baillache, représentant le bureau d'études Artélia qui assiste la commune pour la révision du PLU, est invitée, par visioconférence, à donner des renseignements sur quelques points devant faire l'objet du débat. Madame Baillache est remerciée pour sa participation, puis le débat sur les orientations du PADD a lieu sur la base du projet présenté par Monsieur le Maire.

Le contenu de ce débat est retranscrit dans le Procès-Verbal de la séance.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir débattu :

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme.
- Indique que le PADD, dont le contenu intégral est annexé à la présente, constitue le cadre de développement communal jusqu'en 2030.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,*

Le Maire

Michel CAPDECOMME